

Objet : *RS - Attribution de subventions à l'association Roue Libre*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemeret
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoza - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 067-23 C

objet **RS - Attribution de subventions à l'association Roue Libre**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que Grand Chambéry s'est engagée sur des enjeux essentiels en matière de mobilité afin de préserver la qualité et l'attractivité de l'agglomération.

Dans le cadre de cette politique, l'agglomération travaille en lien avec des associations œuvrant dans ce domaine et notamment avec l'association Roue Libre. Grand Chambéry soutient financièrement cette association depuis de nombreuses années sur différentes missions.

L'association Roue Libre a sollicité Grand Chambéry pour le versement d'une subvention, au titre de l'année 2023. Il est donc proposé qu'une subvention, à hauteur de 9 000 €, lui soit accordée pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- 3 000 € pour la vélobricolade,
- 2 000 € pour des actions d'animation et de promotion du vélo auprès du grand public,
- 4 000 € pour la préparation du Festival du voyage à vélo Vél'Osons 2023.

Un courrier d'attribution précisera les modalités de versement de la subvention :

- une première partie de la subvention sera versée à hauteur de 80 % des montants totaux, par Grand Chambéry, à réception de la demande d'acompte,
- le solde sera versé dans le mois qui suivra les remises du bilan d'activités correspondant à chaque action citée ci-dessus et à réception par Grand Chambéry du compte de résultat et du bilan comptable de l'exercice de référence.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement à l'association Roue Libre d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2023, à hauteur de 9 000 €,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **067-23 C**

Objet de l'acte : RS - Attribution de subventions à l'association Roue Libre
Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte : 16 mai 2023
Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29068H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29068H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023
Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023
Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023